

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde
Band: 2 (1898)

Artikel: Le moulin à sel
Autor: Correvon, Henry
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-109497>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le moulin à sel

Légende recueillie par M. Henry Correvon (Genève)

La petite vallée de Nendaz, en face de Sion, est l'une des moins connues du Valais, l'une des moins visitées et, par suite, une de celles qui ont le mieux conservé les vieux usages, les antiques croyances et les récits traditionnels. On s'y redit, le soir, autour du feu d'arole, les légendes d'antan, et mainte coutume archaïque y est encore en vigueur. Lisez cette légende que m'a contée autrefois, sous son toit hospitalier, un jeune berger, du nom de Joseph Troillet, actuellement artiste statuaire :

Le pâtre qui a dérobé du sel à la montagne, pendant qu'il gardait les troupeaux confiés à ses soins, est rudement châtié après sa mort. Son âme revient au chalet où s'est commis le larcin, et durant tout l'hiver, tandis que les populations sont retirées dans les villages, il doit sans cesse moudre et remoudre la quantité de sel volée.¹⁾ Cette besogne doit s'accomplir dans un nombre d'heures déterminé, pour être reprise aussitôt achevée.

Dans l'ancien temps, un homme de Nendaz était monté, en hiver, aux greniers de Siviez, afin d'y chercher des billes d'arole, qu'il avait coupées en automne pour en faire des bâts de mulets. Arrivé dans son grenier, notre homme commença par déguster ses provisions. Il était en train de se restaurer copieusement, lorsque, derrière lui, il entendit un bruit insolite et continu, qui devint bientôt si fort qu'il ébranlait le chalet. Ce bruit l'inquiéta tellement qu'il abandonna pain, fromage et vin, pour voir ce qui se passait. Jugez de sa stupéfaction, quand il se trouva tout à coup en face d'un affreux revenant, aux vêtements sales, noirs, sentant fortement le lait aigri. Le damné regarda fixement le bûcheron. Celui-ci, s'enhardissant, lui adressa la parole qui devait le délivrer : « Qui êtes-vous, pour l'amour de Dieu ? » Alors le revenant se mit à parler et raconta que, pour avoir jadis volé 25 mesures de sel, lorsqu'il

¹⁾ Encore aujourd'hui, dans les Alpes valaisannes, le sel gemme se moud entre deux pierres de granit.

prenait soin du troupeau qui paissait à l'alpe de Siviez, il était condamné à moudre continuellement chaque hiver les 25 mesures dérobées dans l'arche. Il demanda au bûcheron de prier de sa part ses descendants (telle famille, vivant dans telle maison) de rendre sur-le-champ aux consorts de Siviez les 25 mesures, dont il devait expier le vol aussi longtemps que sa faute ne serait pas réparée.

Le bûcheron vit la forme du mort s'évanouir comme la fumée des herbes qu'on brûle au milieu d'un champ. La peur s'empara de lui; il descendit comme un fou jusqu'au fond de la vallée; et le bruit tapageur du moulin que tournait le revenant le poursuivit jusqu'à ce que, parvenu au village, il eût rempli la mission confidentielle dont il s'était chargé.

La restitution du bien dérobé eut lieu immédiatement. Depuis lors, en Nendaz, il n'arrive plus, comme auparavant, que le bétail périsse pour avoir mangé trop de sel; et, ce qui vaut mieux encore, les pâtres, intimidés par ce terrible exemple, ne dérobent plus le sel des consorts de Siviez pour le donner à leurs familles.¹⁾

Miscellen. — Mélanges.

Lancer de la crème au plafond.

Der im „Archiv“ II S. 39 erwähnte Gebrauch, geschwungenen Rahm an die Zimmerdecke zu schleudern, ist auch im Kanton Zug üblich. Zur Winterszeit sind in jeder Bauernstube an der Decke mehrere davon herrührende Kleckse zu sehen. Sie sind ein Stolz der Bauern und werden erst bei der herkömmlichen Frühjahrsreinigung abgewaschen.

Ober-Aegeri.

Anna Ithen.

¹⁾ De semblables légendes, destinées à enseigner par la terreur le respect de la propriété d'autrui, ont été recueillies en grand nombre dans nos Alpes. Voyez, par exemple, le conte publié dans nos *Archives*, 1^{re} année, p. 103.